

TRAJECTOIRES PARENTALES DE COUPLES GAIS AYANT EU LEURS ENFANTS GRÂCE À LA GESTATION POUR AUTRUI (GPA)

Résultats d'une étude québécoise

Équipe de recherche

Chercheure responsable

Isabel Côté, Ph.D.
Professeure agrégée
Département de travail social
Université du Québec en
Outaouais

Assistant de recherche

François Sallafranque-St-Louis
Doctorant en psychologie
Université du Québec en
Outaouais

But et objectifs

L'étude visait à circonscrire le projet parental de pères gais dont les enfants sont nés grâce à une entente de gestation pour autrui (GPA). Les objectifs étaient de documenter les motivations et les trajectoires parentales de ces hommes, leurs représentations

Remerciements

Nous remercions les participants pour leur implication dans ce projet de recherche exploratoire.

Cette étude a obtenu l'appui financier du Décanat à la recherche de l'UQO, dans le cadre d'une subvention du Fonds institutionnel de la recherche et de la création.

Mise en contexte

Depuis 2002, l'État québécois a élargi ses règles de filiation de manière à permettre aux couples gais et lesbiens de fonder une famille sur la base de leur projet parental. Pour accéder à la maternité ou à la paternité, ces couples peuvent avoir recours à l'adoption ou encore, à la procréation assistée. À ce propos, la gestation pour autrui (GPA) est un moyen utilisé par un nombre croissant d'hommes gais souhaitant fonder une famille. Cette pratique signifie qu'une femme porte un enfant pour le compte d'autrui avec l'intention de transférer ensuite ses droits et devoirs parentaux aux parents d'intention.

La *Loi canadienne sur la procréation assistée* interdit la rémunération d'une *mère porteuse*, tandis qu'au Québec, les contrats de GPA n'ont aucune validité, puisqu'ils sont considérés comme une convention « nulle de nullité absolue ». Par conséquent, les hommes gais qui s'entendent avec une femme pour qu'elle donne naissance à leur enfant n'auront aucun recours juridique si cette dernière change d'avis et décide de garder l'enfant. De même, la femme gestatrice ne pourra pas forcer l'homme ou le couple à adopter l'enfant et à s'en occuper si ces derniers changent d'avis en cours de grossesse ou à la naissance du bébé. La GPA est néanmoins permise et encadrée dans certaines provinces canadiennes et dans quelques États aux États-Unis. Ce faisant, des hommes gais font appel aux services spécialisés d'agences privées pour concrétiser leur projet parental à l'aide de la GPA.



Références

Gratton, E. (2008). *L'homoparentalité au masculin. Le désir d'enfant contre l'ordre social*. Paris : PUF.

Gross, M. (2012). *Choisir la paternité gay*. Toulouse : Éditions Érès.

Gross, M. et D. Mehl (2011). Homopaternités et gestation pour autrui. *Revue internationale Enfances Familles Générations*, no 14, p. 95-112.

L'Archevêque, A. et D. Julien (2013). Intégration des identités homosexuelle et paternelle chez les pères gais. *Revue canadienne des sciences du comportement*, 45(1), p. 72-84.

Vyncke, J., D. Julien, B. Ryan, É. Jodoin et É. Jouvin (2008). « Familles homoparentales. État des lieux » dans C. Parent, S. Drapeau, M. Brousseau et É. Pouliot (sous la dir.). *Visages multiples de la parentalité*. Québec : PUQ, p. 185-222.

Paternité et homosexualité masculine

Selon le recensement canadien de 2011, 3,4 % des couples composés d'hommes vivent avec au moins un enfant à la maison. Les données colligées en 2008 auprès de la Régie des rentes du Québec indiquent quant à elles que 956 familles québécoises étaient composées de conjoints de même sexe, comparativement à 157 en 2001. De ce nombre, 21 % d'entre elles étaient constituées par des pères gais. On peut toutefois penser que ces chiffres sous-estiment le nombre réel de couples gais ayant des enfants, puisqu'ils ne tiennent pas compte des familles monoparentales formées d'un parent d'orientation homosexuelle et qu'ils sont basés sur la divulgation volontaire d'une information qui, par crainte des préjugés homophobes, peut être passée sous silence.

Les recherches démontrent que les pères gais peuvent rencontrer certains **défis** pour accéder à la paternité, lesquels influencent leurs expériences conjugales et familiales. Néanmoins, on remarque qu'ils détiennent aussi des **forces** leur permettant de surmonter les embûches et de créer des environnements sains pour les membres de leur famille.

Les valeurs hétérosexistes qui dénigrent et stigmatisent l'homosexualité. Malgré la reconnaissance sociale et l'ouverture grandissante de la population québécoise à l'égard des réalités gaies et lesbiennes, les personnes homosexuelles et leurs enfants peuvent rencontrer ou appréhender des réactions homophobes dans différents milieux, comme le travail, les établissements scolaires ou de santé. Or, les pères gais font preuve d'une grande résilience et sont soucieux d'outiller leurs enfants à affronter les aléas de la vie. N'étant jamais le fruit d'un « accident », leur projet parental est longuement réfléchi et planifié. Leur paternité découle alors d'un choix éclairé au sein duquel le bonheur et le bien-être de leur progéniture sont au cœur de leurs préoccupations.

Les préjugés associés à leur rôle de père en tant que donneur de soins primaires. Étant une responsabilité traditionnellement associée aux mères et aux femmes en général, les soins aux enfants dispensés par les hommes, peuvent soulever des doutes ou des inquiétudes quant à leurs compétences parentales. Or, on remarque que les partenaires de même sexe tendent à répartir équitablement les tâches domestiques au sein du couple. De même, leur vie familiale offre des modèles parentaux qui s'éloignent des stéréotypes traditionnels liés à la masculinité et à la féminité, ce qui procure à leurs enfants une plus grande liberté et une plus grande ouverture à la diversité.

Les réactions de membres de la communauté gaie par rapport à la nécessité pour les pères gais d'endosser leur rôle de parent au sein d'une communauté identitaire qui s'est longtemps dissociée des responsabilités familiales. Bien que ces réactions s'amenuisent progressivement en regard du nombre croissant de pères gais au Québec, les modèles et les services disponibles à leur intention demeurent peu nombreux. Néanmoins, les pères gais sont plus susceptibles d'intégrer leurs proches (famille élargie, amis, etc.) dans leur vie familiale quotidienne, et de bénéficier du soutien de leurs réseaux respectifs.

État des connaissances

Les familles homoparentales attirent l'attention des chercheurs depuis maintenant une quarantaine d'années. Les recherches se sont d'abord attachées à évaluer les impacts de l'homosexualité du parent sur le développement affectif, social, cognitif et psychosexuel de leurs enfants. Ensuite, les études ont porté sur les dynamiques et le fonctionnement des familles dont au moins l'un des parents s'identifie comme homosexuel.

Malgré une visibilité accrue et l'intérêt manifeste des chercheurs œuvrant dans le champ de la famille, il reste un travail important de production de savoirs sur les réalités homoparentales. De fait, la question des pères gais est moins connue, puisque la vaste majorité des recherches sur les familles homoparentales ont été réalisées auprès de mères lesbiennes.

La plupart des recherches sur les pères gais se sont plutôt intéressées à ceux dont les enfants sont nés d'une précédente union hétérosexuelle ou encore, à ceux dont le projet parental résulte d'un recours à l'adoption. À ce jour, seules quelques recherches françaises et étasuniennes se sont penchées sur le vécu des pères gais qui réalisent leur projet de fonder une famille avec l'aide de la gestation pour autrui, et, hormis la présente recherche, aucune ne s'est déroulée en contexte québécois.

Deux constats viennent justifier la pertinence de mieux documenter et explorer la structure familiale des pères gais ayant eu leurs enfants grâce à la GPA. D'une part, la pratique de recourir aux services gestationnels d'autrui semble prendre de l'ampleur auprès des couples gais désirant fonder une famille. D'autre part, il persiste encore plusieurs croyances sur la GPA, ce qui n'est pas sans conséquence sur les représentations du projet parental de ces hommes.

Les hommes gais se trouvent à la croisée de deux tabous : celui voulant que les hommes gais n'aient pas ce qu'il faut pour élever des enfants, a fortiori en l'absence d'une mère au quotidien, et celui voulant que la rétribution d'une femme en échange de son apport gestationnel soit non éthique, en regard des risques d'exploitation ou de dérives potentielles.

Notre étude

La présente recherche visait à mieux circonscrire le projet parental de pères gais dont les enfants sont nés d'une GPA. Plus spécifiquement, les objectifs de l'étude étaient de documenter les motivations et les trajectoires parentales de ces hommes, leurs représentations des figures paternelles et maternelles et l'impact de ces représentations sur la dynamique relationnelle existant ou non entre les pères et les femmes ayant agi comme gestatrice.

Portrait des participants

Dans le cadre de l'étude, nous avons rencontré 17 hommes résidant principalement dans la région métropolitaine de Montréal. De ce nombre, 4 en sont au début du processus, c'est-à-dire à l'étape de la conception. Les 13 autres sont pères d'enfants âgés de quelques mois à 10 ans. Les entrevues individuelles ont eu lieu de novembre 2012 à avril 2013, généralement au domicile des participants.

Un seul couple a demandé à une amie de porter leur enfant, campant alors le projet de GPA dans une relation amicale préexistante. La majorité des hommes ont toutefois sollicité les services d'agences privées pour entrer en contact avec une femme gestatrice. Certains ont aussi fait des démarches personnelles en naviguant sur le web et en participant à des forums dédiés à la procréation assistée par autrui.

Motivations des pères

Les éléments qui motivent les pères rencontrés dans le choix de la gestation pour autrui pour concrétiser leur projet parental sont le reflet d'une réflexion soutenue. Certains se sont tout d'abord tournés vers l'adoption, mais les craintes d'être confrontés à des enfants marqués très tôt par une enfance tourmentée, les difficultés associées à l'adoption internationale ou les préjugés émanant de certains intervenants sociaux lors de rencontres aux centres jeunesse ont incité ces couples à repenser autrement leur projet parental. En outre, les participants ne sont pas différents de bien des parents dont le couple n'est pas reproducteur et qui valorisent fortement le concept de l'exclusivité de la filiation. Tout cela explique pourquoi, si l'adoption a été envisagée de prime abord, ce contexte d'accès à la parentalité a été mis de côté par crainte de voir les parents d'origine de l'enfant le réclamer.

À l'instar des motivations exprimées par plusieurs couples hétérosexuels ayant recours à la procréation assistée, l'importance d'un lien biologique unissant au moins l'un des parents aux enfants a été mentionnée par plusieurs participants. Certains aménageront ces liens génétiques de différentes façons. Par exemple, dans une des familles, la donneuse d'ovule est liée au père non biologique alors que dans d'autres situations, les deux enfants du couple ont été conçus grâce à la même donneuse d'ovocyte et portés par la même femme, chacun des enfants étant alors lié génétiquement à un des deux pères.

Enfin, le désir d'être impliqué dès le début du processus, soit dès la conception de leur enfant, apparaît de façon saillante dans le discours des participants. De fait, les pères sont présents à plusieurs des suivis de grossesse malgré la distance les séparant de la femme qui porte leurs enfants. Ils sont aussi présents à l'accouchement, à moins que celui-ci ne se soit déroulé trop rapidement. Être présents dans la vie de leur tout-petit dès sa naissance, en avoir la charge entière dès son arrivée au monde, l'accompagner au long de sa maturation est une

source de bonheur et d'accomplissement. En cela, ils ne diffèrent pas non plus de la plupart des parents hétérosexuels québécois.

Place de la femme ayant donné naissance

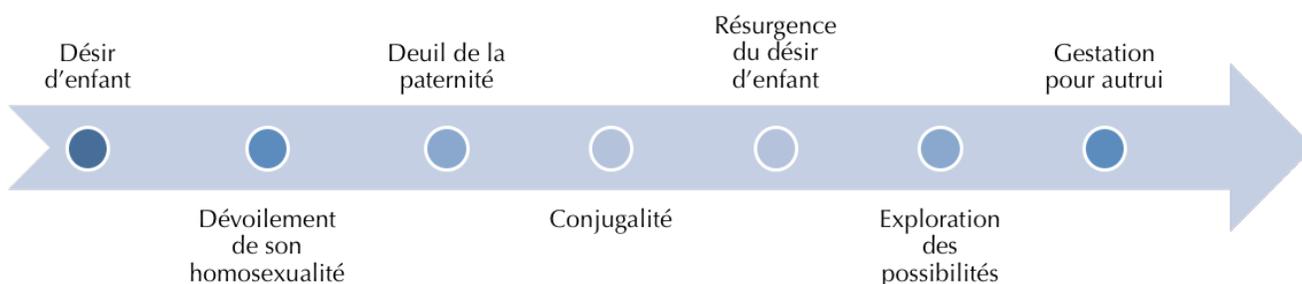
À la naissance des enfants, les contacts entre les pères et la femme gestatrice sont plus ou moins soutenus et se sont maintenus dans 10 situations, soit par l'entremise des réseaux sociaux (Facebook) ou par des visites occasionnelles. Des photos sont échangées de part et d'autre de telle sorte que, non seulement ces femmes peuvent-elles voir les enfants grandir, mais ceux-ci ont également accès à des photos d'elle et de sa famille. Dans une situation, la relation n'a pas été poursuivie, le couple reliant cela à un manque d'affinités et à un malentendu survenu lors de la grossesse. Quant à ceux qui en sont au début du processus, si trois d'entre eux aimeraient pouvoir maintenir des liens avec la femme gestatrice une fois les enfants nés, deux d'entre eux doutent que cela soit possible, étant donné la distance géographique les séparant de la femme qui portera leurs enfants.

Dans tous les cas, la femme gestatrice est intégrée dans la genèse de l'histoire familiale. Pour ce faire, certains pères font preuve d'une réelle créativité; contes de fées et livres de naissance personnalisés sont parmi les moyens mis en place pour que leurs enfants puissent, dès leur jeune âge, intégrer la question de leurs origines. Le rôle de la femme ayant contribué à leur venue au monde n'est jamais occulté. Ce rôle est néanmoins circonscrit à une aide à la concrétisation du projet parental formulé par les pères. Ces derniers font une nette distinction entre la grossesse, l'accouchement et la maternité. Sauf dans deux situations, les enfants n'ont pas été conçus grâce aux gamètes des femmes gestatrices. Enfin, la maternité est vue comme étant non seulement un lien biologique, mais surtout un rôle social qui se construit dans la prise en charge quotidienne des enfants. Selon les pères, les femmes concernées, parce qu'elles ont elles-mêmes des enfants, adhèrent à cette façon de voir les choses.

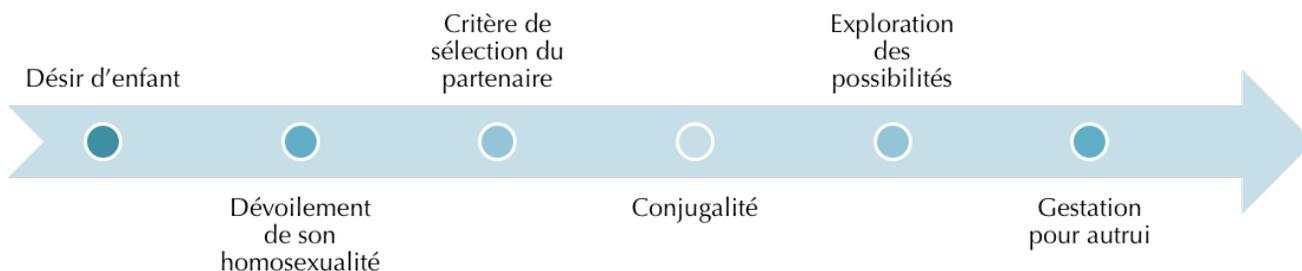
Trajectoires parentales différenciées selon l'âge

La majorité des hommes rencontrés présentaient un fort désir de paternité ancré en eux dès leur enfance. Plusieurs se projetaient comme pères. Ce désir s'est manifesté avec plus d'acuité lorsqu'ils ont rencontré leur partenaire et formé un couple. Fonder une famille apparaît alors comme un projet d'actualisation conjugale. Ces hommes mettent d'ailleurs beaucoup d'accent sur le projet parental lorsqu'ils décrivent leur famille.

Les résultats suggèrent deux types de trajectoires vers la paternité. Ces trajectoires diffèrent quant à l'enchaînement des événements selon le groupe d'âge des hommes rencontrés. Pour la trajectoire des participants plus âgés, on constate que le désir d'enfant, bien présent à l'adolescence ou au début de l'âge adulte, est temporairement mis en veille au moment de la découverte de leur homosexualité. Ce désir d'enfants refait surface peu à peu et s'actualise dans le cadre de la relation conjugale entraînant une redéfinition identitaire du couple.



La trajectoire menant à la paternité vécue par les participants plus jeunes reflète l'acceptation croissante de l'homosexualité et de l'homoparentalité dans la société. Pour les participants de ce groupe, le désir d'enfant n'entraîne pas un deuil de la paternité, mais est plutôt considéré comme un critère de sélection du futur partenaire de vie.



Difficultés rencontrées par les pères

Avoir des enfants en ayant recours à la GPA n'est pas toujours un long fleuve tranquille. Certains pères ont ainsi dû composer avec différentes difficultés. L'une d'entre elles découle de la méconnaissance des considérations juridiques entourant la pratique de la GPA au Québec et l'apparente inconsistance des tribunaux quant à la reconnaissance du parent non biologique. Ainsi, si certains couples ont pu établir au Québec la filiation de leur enfant avec chaque père, d'autres se sont butés à certaines résistances.

À ce propos, quelques-uns ont préféré attendre l'arrêt de la Cour d'appel du Québec traitant de la requête pour ordonnance de placement en vue de l'adoption pour un enfant conçu par gestation pour autrui avant de faire reconnaître les droits parentaux du père non biologique. Cet imbroglio, et les fausses croyances entourant la GPA ont eu parfois comme résultat d'occasionner des difficultés avec différentes instances gouvernementales. Par exemple, certains pères ont dû composer avec l'attitude récalcitrante de fonctionnaires leur refusant des prestations parentales, sous prétexte que le recours à la GPA est prétendument un acte criminel.

Par ailleurs, des pères se sont vus restreindre le droit d'assister avec leur conjoint à la naissance de leur enfant, tandis que d'autres ont reçu la demande du personnel soignant d'assumer un rôle factice pendant l'accouchement (un oncle, par exemple), et ce, afin de préserver l'illusion hétéronormative de la famille. Dans les hôpitaux jugés sécuritaires, les pères se sont opposés à une telle requête et ont revendiqué la reconnaissance de leur paternité respective alors que dans une autre situation, les pères ont acquiescé à la demande pour éviter d'éventuels préjudices.

Enfin, quelques pères ont été confrontés à des commentaires de désapprobation homophobe et hétérosexiste voulant que les hommes gais n'aient pas ce qu'il faut pour élever des enfants, a fortiori en l'absence d'une mère. Cependant, la grande majorité d'entre eux considèrent avoir la chance de vivre dans une société ouverte à la diversité familiale et sexuelle, et constatent que leurs enfants n'ont encore jamais eu à subir de brimades à propos de leur famille.

Forces et limites de l'étude

La recherche est exploratoire et repose sur une approche qualitative. Ce faisant, il n'est pas possible de généraliser les résultats à l'ensemble des pères gais ayant fondé leur famille grâce à la GPA au Québec. Néanmoins, les données recueillies à travers le témoignage des hommes rencontrés affinent notre compréhension de cette structure familiale.

Forces

- ♦ Première étude québécoise sur les pères gais et la GPA.
- ♦ Meilleure compréhension des motivations et des trajectoires menant à la paternité des hommes gais.
- ♦ Meilleure compréhension des processus entourant la GPA dans le contexte sociojuridique québécois.

Limites

- ♦ Étude exploratoire ancrée dans le contexte québécois.
- ♦ Échantillon limité.
- ♦ Faible diversité (pères principalement caucasiens et ayant une situation financière favorable).
- ♦ Pères vivant majoritairement en milieu urbain (région montréalaise).

Perspectives futures

Le projet de recherche tire à sa fin. Le traitement et l'analyse des données sont presque terminés. La prochaine étape consiste à rédiger les résultats et à diffuser les connaissances dans les milieux savants (colloques et revues scientifiques) et les milieux de pratique (conférence publique, fiche synthèse, etc.). Les présents résultats soulèvent plusieurs questions et mènent à formuler des pistes de recherche futures. Deux projets y sont associés.

Une **étude sur les constellations familiales et relationnelles d'enfants issus de familles homoparentales, adoptives et recomposées** s'amorcera au printemps 2015. Financé par le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH) et prenant appui sur l'approche centrée sur l'enfant (*child centered approach*), ce projet de recherche vise à cerner le processus de réflexion des enfants les menant à identifier les personnes qui composent leur famille et la nature des liens qui les unissent.

De fait, on remarque que la recherche sur la généalogie des enfants tend à se centrer principalement sur le point de vue des adultes. Or, les enfants possèdent une créativité et une flexibilité particulières qui leur permettent de réfléchir autrement aux relations familiales complexes. Les frontières qui définissent la famille ou l'entourage peuvent varier selon l'interlocuteur, justifiant la pertinence de considérer les enfants comme des acteurs en mesure de participer à la construction des savoirs.

Enfin, une thèse de doctorat menée par Kévin Lavoie, sous la direction d'Isabel Côté, prévoit documenter **le point de vue des femmes concernées par la GPA et le don d'ovules au Québec et au Canada**. Réalisée dans le cadre du programme interdisciplinaire en sciences humaines appliquées de l'Université de Montréal, cette étude vise à mettre en lumière les motivations et les expériences des femmes impliquées dans le projet parental d'autrui comme tierces reproductrices. La collecte de données débutera au printemps 2016.



Pour citer ce document

Côté, I., F. Sallafranque-St-Louis et K. Lavoie (2015). *Trajectoires parentales de couples gais ayant et leurs enfants grâce à la gestation pour autrui (GPA). Résultats d'une étude québécoise*. Fiche synthèse. Gatineau : Université du Québec en Outaouais.